

FONDS EUROPEEN D'AJUSTEMENT A LA MONDIALISATION

IP/06/245

Bruxelles, le 1er mars 2006

La Commission propose d'allouer **jusqu'à 500 millions d'euros** par an à un nouveau fonds européen d'ajustement à la mondialisation destiné à aider les travailleurs

Les travailleurs de l'Union européenne vont bénéficier d'une aide à la réinsertion professionnelle par l'intermédiaire d'un nouveau fonds, d'une dotation annuelle maximale de 500 millions d'euros, qui pourrait soutenir chaque année jusqu'à 50 000 travailleurs de l'Union, surtout dans les régions et secteurs frappés par les grandes mutations structurelles du commerce mondial. Le nouveau « fonds européen d'ajustement à la mondialisation » (FEM) proposé aujourd'hui par la Commission apportera une assistance individuelle, ponctuelle et limitée dans le temps, pour financer des services sur mesure destinés à aider, par exemple, les travailleurs victimes de la mondialisation par des compléments salariaux, un recyclage ou une aide concrète pour trouver un nouvel emploi.

Le président **Barroso** a exposé les idées qui ont abouti à la proposition d'aujourd'hui. « **Le fonds d'ajustement à la mondialisation exprimera la solidarité de l'Union envers les travailleurs gravement et personnellement touchés par des licenciements résultant de l'évolution du commerce.** De cette manière, il stimulera une réaction appropriée et effective aux conséquences néfastes de l'ouverture des marchés. Le fonds aidera les travailleurs licenciés à retrouver du travail, car nous voulons une Union compétitive, mais aussi juste », a-t-il déclaré. **Vladimír Špidla**, commissaire européen à l'emploi, aux affaires sociales et à l'égalité des chances, a ajouté : « **La raison d'être du fonds, c'est l'homme.** Dans une économie mondialisée, il arrive malheureusement que des travailleurs perdent leur emploi dans certains secteurs particuliers. Puisque l'Union prend des décisions dans domaine du commerce extérieur, il est logique qu'elle prenne aussi ses responsabilités, au travers de ce nouveau fonds européen d'ajustement à la mondialisation, pour faire en sorte que les travailleurs qui perdent leur emploi en raison de cette évolution du commerce ne soient ni oubliés, ni ignorés dans un environnement économique en mutation. »

Témoignage de la solidarité de l'Union, **le FEM complétera l'action menée par les États membres** sur les plans national, régional et local. Parmi les services ponctuels et personnalisés qui seront financés par le fonds, on citera l'aide à la recherche d'un emploi, le recyclage sur mesure, la valorisation de l'entrepreneuriat ou l'aide à l'emploi indépendant.

De la même manière, le fonds pourra financer des « **compléments de revenus d'activité** » spéciaux à caractère temporaire, comme des allocations destinées aux personnes suivant une formation, ainsi que des compléments salariaux à l'intention des travailleurs de plus de 50 ans. Les mesures prévues ont pour but d'aider les travailleurs licenciés par des entreprises multinationales ou nationales, y compris des PME (petites et moyennes entreprises), à trouver un nouvel emploi et à le conserver ; elles s'étaleront sur une période de 18 mois.

Pour de plus amples informations :

http://europa.eu.int/comm/employment_social/emplweb/news/news_fr.cfm?id=131